



Notice d'information relative à la protection de vos données personnelles dans le cadre du dispositif ARGOS TRACKING

Suite à la réception de votre déclaration de sinistre pour le vol de votre véhicule et du récépissé de dépôt de plainte, votre assureur est amené à transmettre certaines de vos données personnelles au Groupement d'intérêt Economique (GIE) ARGOS dans le cadre du dispositif ARGOS TRACKING qu'il met en œuvre.

La présente notice d'information décrit la manière dont vos données personnelles sont traitées par le ARGOS dans le cadre du dispositif.

Toutes vos données personnelles sont traitées par ARGOS conformément à la réglementation applicable en la matière, en particulier le Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la Protection des Données Personnelles (« RGPD ») ainsi que toute législation ou réglementation qui viendrait en complément ou en substitution de ce Règlement.

Qui est le responsable de traitement de vos données personnelles ?

Dans le cadre du dispositif ARGOS TRACKING, vos données personnelles sont traitées et stockées par le GIE ARGOS en qualité de responsable de traitement : GIE ARGOS, siège social au 26 boulevard Haussmann 75311 PARIS CEDEX 09.

Le GIE ARGOS a pour objet social l'identification, la recherche et la récupération des véhicules et autres biens déclarés volés en vue d'une indemnisation. Dans le cadre de ses missions, le GIE ARGOS agit dans l'intérêt général et développe les relations nécessaires avec les autorités publiques et les autres acteurs concernés.

Pour quelles finalités vos données personnelles sont-elles traitées et sur quelle base légale ?

La finalité du traitement ARGOS TRACKING est de permettre la récupération plus rapide d'un véhicule déclaré volé auprès d'un assureur adhérent au GIE suite à un dépôt de plainte préalable, si le véhicule est éligible à la géolocalisation.

Dans ce cadre, le GIE ARGOS est amené à fournir aux forces de l'ordre les positions des véhicules déclarés volés auprès d'un assureur adhérent, ce qui implique un dépôt de plainte préalable. L'objectif du dispositif est la mise à disposition auprès des autorités des positions géolocalisées des véhicules volés, lorsque ceux-ci sont équipés d'un moyen de communication qu'il soit intégré (en sortie d'usine au véhicule) ou externe (boîtier installé ultérieurement).

Les données collectées ne seront pas traitées par ARGOS pour d'autres finalités ultérieures.

Par ailleurs, votre assureur n'aura pas accès aux données de position de votre véhicule et sera informé de l'éventuelle récupération de votre véhicule par les forces de l'ordre au même titre que vous.

Conformément à la Réglementation applicable, la base légale du traitement est celle prévue à l'article 6 1 f du RGPD à savoir que le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la personne concernée qui exigent une protection des données à caractère personnel.

Quelles sont les catégories de données personnelles collectées ?

Vos données personnelles qui sont collectées et traitées dans le cadre du traitement sont les suivantes :

- Données d'identification vous concernant : numéro de contrat d'assurance concerné, numéro de sinistre concerné,

- Données d'identification de votre véhicule : numéro d'immatriculation, numéro d'identification du véhicule (VIN)
- Donnée relative à la position de votre véhicule (issue de l'activation de la géolocalisation de votre véhicule)

Seules les données strictement nécessaires à la poursuite des finalités précitées sont traitées dans le cadre du dispositif.

Combien de temps sont conservées vos données personnelles ?

Les données de position de votre véhicule sont conservées de manière sécurisée pendant 90 jours. À l'issue de ce délai, les données de position de votre véhicule sont définitivement supprimées du dispositif. Toutefois, en cas de procédure judiciaire engagée dans ce délai, les données seront conservées pendant le temps de la procédure judiciaire puis supprimées 90 jours après la décision définitive.

Vos données d'identification sont conservées 10 ans après la date de survenance du sinistre vol.

Cependant, si certaines données doivent être conservées pour répondre à une obligation légale, celles-ci seront archivées. Les données pourront alors être consultées de manière ponctuelle et motivée par des personnes spécifiquement habilitées à cet égard.

Qui a accès à vos données personnelles ?

Vos données personnelles sont uniquement mises à la disposition des forces de l'ordre. Votre assureur ne sera pas destinataire des données de géolocalisation et vous non plus.

Par ailleurs, vos données personnelles ne sont communiquées ou rendues accessibles qu'aux personnes habilitées au sein d'ARGOS auxquelles il est nécessaire de les communiquer pour les besoins et compte tenu des finalités de traitement.

Comment vos données personnelles sont-elles protégées ?

ARGOS s'engage à protéger vos données personnelles. Pour ce faire, il veille à prendre toutes les mesures physiques, techniques et organisationnelles utiles pour faire obstacle à tout traitement non autorisé ou illicite, ainsi qu'à toute perte, destruction ou dégradation accidentelle de vos données personnelles.

Quels sont vos droits à l'égard de vos données personnelles ?

Vous disposez de droits (droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition) concernant le traitement de vos données personnelles au sens des articles 15 et suivants du RGPD. Pour ce faire, vous pouvez formuler votre demande aux adresses indiquées dans la rubrique « Qui contacter ? » ci-après. Vous devez indiquer quel droit vous entendez exercer ainsi que l'ensemble des précisions nécessaires pour pouvoir répondre à votre demande.

Qui contacter ?

Pour toute question concernant la présente notice d'information ainsi que pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter ARGOS, responsable du traitement :

- **Par email** : dpd@gpsa.fr
- **Par courrier** : 26 boulevard Haussmann 75311 Paris Cedex 09

Si la réponse apportée ne vous satisfait pas, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (« **CNIL** ») dont l'adresse postale est la suivante : 3 place de Fontenoy - TSA 80715 – 75334 Paris cedex 07.

Dernière mise à jour de la notice d'information : 10 mars 2025